

ENQUETE SUR LA SITUATION DES DOCTORANTS

ADDOC, association des doctorants de l'Université Paris-Sud

Document réalisé par :

- *Benoît BRAIDA, président d'ADDOC, élu au conseil d'administration de l'Université Paris-Sud.*
- *Jean-Baptiste PEYAUD, vice-président d'ADDOC, élu à la division de la recherche de l'UFR d'Orsay.*

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| <i>Objectifs et motivations</i> | 3 |
| <i>Moyens de réalisation</i> | 3 |
| Diffusion du questionnaire..... | 3 |
| Présentation du questionnaire | 3 |
| Thèmes abordés | 3 |
| Garantie de l'anonymat..... | 3 |
| <i>Présentation des résultats</i> | 4 |
| Caractéristiques de la population touchée par le questionnaire..... | 4 |
| Encadrement, relations avec l'encadrement. | 5 |
| Formations complémentaires | 7 |
| Intégration des doctorants dans l'unité d'accueil | 8 |
| <i>Interprétations</i> | 8 |
| Validité des résultats | 8 |
| Application de la charte des thèse..... | 9 |
| Quelques points noirs..... | 10 |
| <i>Conclusion</i> | 11 |
| <i>Perspectives</i> | 11 |

Objectifs et motivations

Deux ans après la mise en application de la charte des thèses, qu'en est-il de l'environnement dans lequel les doctorants de l'Université Paris-Sud réalisent leur thèse ? Qu'en est-il de l'application de la Charte, texte dont le principe est de réglementer les relations entre encadrants et doctorants ? Quels ont été les changements dans la situation des doctorants vis-à-vis de leur recherche, de leur accueil au sein des laboratoires et de l'Université ?

Il semble légitime de se poser ces questions, puisque le but de la Charte est de garantir un environnement dans lequel une recherche de qualité peut être effectuée. Or, dans un contexte où les inscriptions en thèses diminuent, où les propositions d'emplois des sirènes du privé détournent de plus en plus d'étudiants de la voie académique, la garantie de bonnes conditions de recherche peut être un argument crucial dans le recrutement de nouveaux jeunes chercheurs. Car si d'après le Rapport des Etudes Doctorales de 1999, les "étudiants-chercheurs" sont redevables de 50% de la recherche en France, ils en sont surtout les futurs cadres.

C'est donc dans cet esprit d'évaluation de l'impact de la Charte des thèses sur la vie quotidienne des jeunes chercheurs, et des changements que sa mise en application a engendrés que ADDOC, l'association des doctorants de l'Université Paris-Sud, a entrepris de demander leur avis aux doctorants de l'Université.

Moyens de réalisation

Diffusion du questionnaire

Lors de la rentrée 1999, un questionnaire (en annexe) a été glissé dans les dossiers d'inscriptions des doctorants. Ce moyen permet une large diffusion du questionnaire, à l'échelle de la population cible, à savoir les doctorants de l'Université Paris-Sud. Le retour est assuré par courrier, à l'adresse de l'association ADDOC, qui centralise les réponses, dépouille les résultats et les publie ensuite.

Présentation du questionnaire

Ce questionnaire était largement inspiré de celui d'une association lyonnaise de doctorants (ADSL) qui avait réalisé en 1998 une enquête similaire. Cette ressemblance des questionnaires a été souhaitée pour des raisons d'ordre pratique : elle permet la comparaison des résultats des deux enquêtes. Par ailleurs, le système de questions closes avec réponse par case à cocher facilite le dépouillement et l'analyse des résultats. Elle permet ainsi l'obtention de réponses précises.

Thèmes abordés

Outre les questions permettant de définir le cadre de la thèse (UFR, discipline, laboratoire d'accueil), les thèmes abordés sont les moyens de financement et leur importance, les relations avec l'encadrement, l'accessibilité aux formations annexes.

Garantie de l'anonymat

Le questionnaire est anonyme, aucun renseignement à caractère personnel comme le nom, l'âge, le sexe de la personne n'est demandé. Le questionnaire ne comporte aucune question indirecte permettant de déduire l'identité des individus, comme le numéro de carte d'étudiant ou le numéro d'immatriculation à la sécurité sociale. En conséquence, le questionnaire présente les conditions dans lesquelles l'anonymat des individus est respecté.

Présentation des résultats

La section suivante présente les résultats bruts obtenus après le dépouillement des réponses. Ces résultats sont présentés selon les thèmes abordés dans le questionnaire, sous forme de graphiques accompagnés d'un texte succinct. Ils seront discutés plus loin.

Caractéristiques de la population touchée par le questionnaire

Nombre de réponses

Le nombre de retours sur les questionnaires diffusés se monte à 112. Ce chiffre implique un biais non négligeable sur la représentation que l'analyse en pourcentages de ces résultats peut induire. C'est pourquoi, en plus des pourcentages, le nombre correspondant de réponses sera toujours indiqué dans la suite de cette présentation.

Origine des individus

Les individus ayant répondu au questionnaire sont tous originaires de l'UFR d'Orsay et ont suivi un cursus universitaire dans 75% des cas (84/112) (cf. figure 1). Les autres catégories comprennent des individus ayant un diplôme d'ingénieur (13%;15/112) et des élèves de l'Ecole Normale Supérieure (12%;13/112).

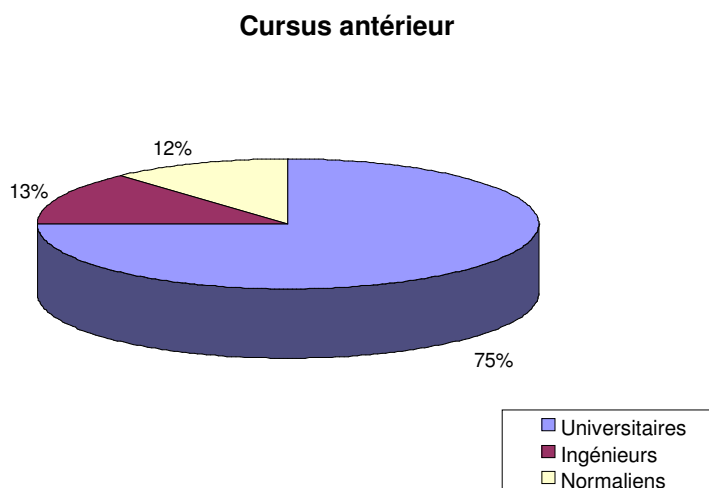


Figure 1 : Répartition des individus dans l'échantillon de la population des doctorants de l'UPS.

La répartition des individus en fonction de leur ancienneté dans leur thèse est équilibrée, chaque année (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème}) représentant environ un tiers des individus. Les disciplines représentées sont principalement la chimie (40%;45/112), la biologie (32%;36/112) et la physique (17%;19/112), les doctorants travaillant dans d'autres disciplines ayant peu répondu. On peut cependant les citer à titre indicatif : la géologie (4/112), les mathématiques (3/112), l'informatique (2/112) et deux réponses en STAPS. Dans un cas, il n'a pas été possible de déterminer la.

Financement et couverture sociale

18% des individus de l'échantillon (20/112) déclarent ne pas avoir de financement (6/112) ou avoir un financement inférieur au SMIC (6/112) ou ne leur accordant pas le droit à la couverture sociale des salariés, au chômage en fin de thèse ou à la retraite (8/112). La répartition des réponses en fonction des années de thèse (cf figure 2) montre que les financements absents ou précaires

concernent principalement des individus en 3^{ème} année de thèse ou plus (70%;14/20), les individus en 1^{ère} ou 2^{ème} année sont beaucoup moins nombreux (10%, 2/20 en 1^{ère} année ; 20%, 4/20 en 2^{ème} année).

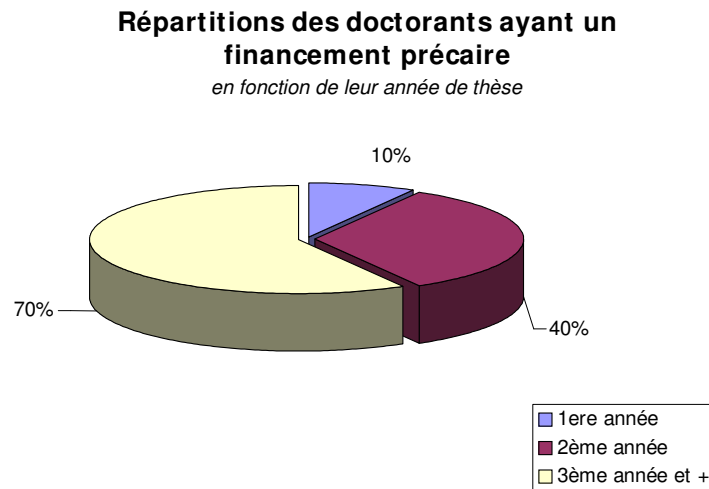


Figure 2 : Répartition des financements inexistantes ou précaires en fonction du nombre d'années passées en thèse.

Encadrement, relations avec l'encadrement.

Suivi de la thèse

Deux groupes d'individus peuvent être discriminés en fonction de l'encadrement. Dans 26% des cas (29/112), le doctorant n'est pas directement encadré par son directeur de thèse, soit que celui-ci délègue l'encadrement effectif à un tiers, soit que le directeur serve de prête-nom à un tiers. Comme on le voit sur la figure 3, en fonction de la situation (encadrement direct ou indirect), la satisfaction des doctorants varie. *Lorsque le directeur de thèse est l'encadrant direct de la thèse, les individus se déclarent à 78% satisfait (65/83), contre 55% (16/29) lorsque le directeur de thèse n'est pas l'encadrant direct.*

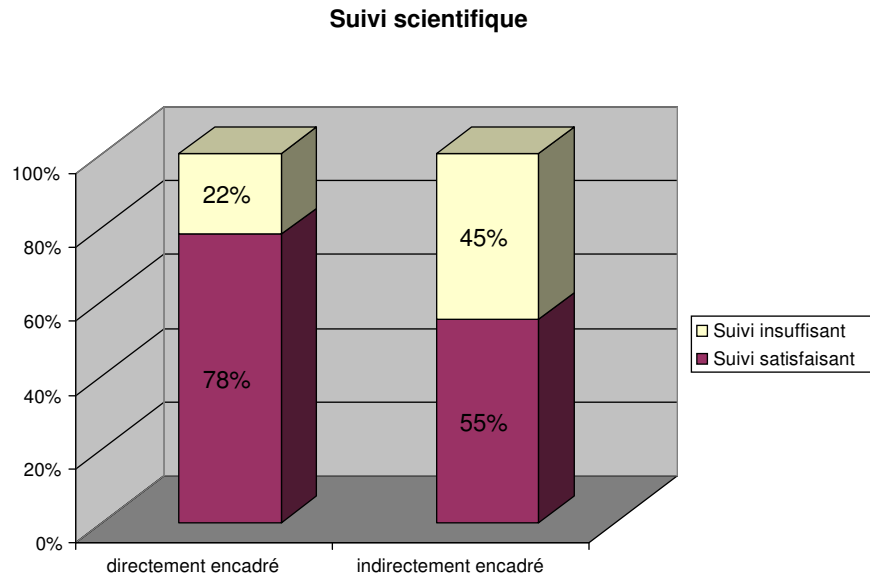


Figure 3 : Répartition des doctorants satisfaits ou insatisfaits de leur suivi scientifique en fonction de leur encadrement.

Post-thèse

Cette question portait sur l’avenir professionnel des doctorants, après leur soutenance. Dans notre échantillon, 57% des individus (64/112) n’ont pas encore évoqué leur avenir après la soutenance. La répartition des réponses négatives est équilibrée entre les 3 années (environ 1/3 des réponses par année de thèse). Si l’on considère le nombre d’années en thèse, les résultats sont indiqués dans la figure 4 pour les individus directement encadrés par leur directeur de thèse et dans la figure 5 pour les individus dont l’encadrement est indirectement assuré par le directeur de thèse.

Figure 4 : répartitions des individus encadrés directement par leur directeur de thèse et ayant évoqué leur avenir professionnel avec lui en fonction du nombre d'années en thèse.

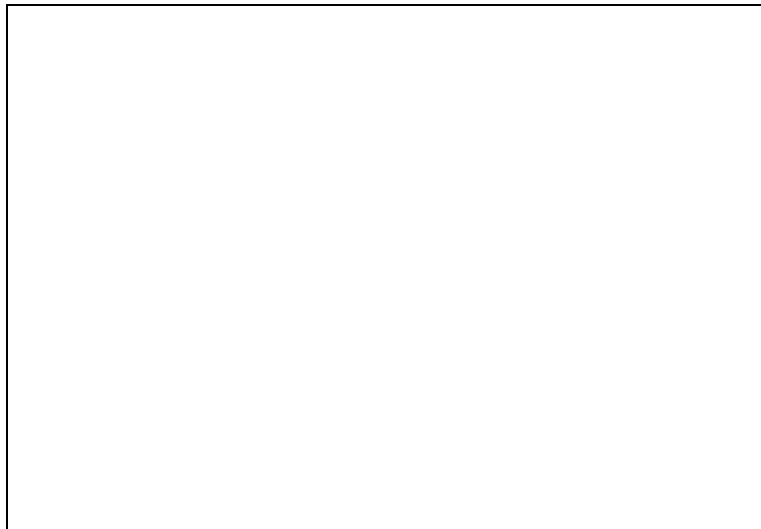


Figure 5 : répartitions des individus encadrés indirectement par leur directeur de thèse et ayant évoqué leur avenir professionnel avec lui en fonction du nombre d'années en thèse.

On constate que lorsque le directeur de thèse encadre directement la thèse, l'avenir professionnel est d'avantage évoqué au cours de la thèse que lorsque le directeur n'est pas l'encadrant direct. On constate aussi (figure 4) que l'évocation de l'avenir professionnel est croissante en fonction du nombre d'années de thèse de l'individu, lorsqu'il est directement encadré par son directeur, alors que l'évolution est plus aléatoire quand l'individu n'est pas directement encadré par son directeur. Il convient cependant de noter le faible nombre d'individus déclarant ne pas être encadré directement par leur directeur (29/112), ce qui entraîne un biais sur la représentativité statistique de la figure 5.

Moyens techniques

Concernant les moyens techniques, 16% (18/112) des individus déclarent ne pas avoir des moyens techniques suffisants pour effectuer leur travail. Les autres déclarent bénéficier de moyens suffisants ou très suffisants. Il convient d'indiquer que sur les 18 individus déclarant des moyens insuffisants, 7 sont en 1^{ère} année, 6 en 2^{ème} année et 5 en 3^{ème}.

Formations complémentaires

Enseignement :

Les individus déclarant des fonctions de moniteurs représentent 22% des individus (25/112). Il faut signaler que sur ces 25 réponses positives, 10 sont en 1^{ère} année, 11 en 2^{ème} année et 4 sont en 3^{ème} année. A ces 25 réponses, s'ajoutent 10 doctorants vacataires (9% du total des réponses). Cela monte à 31% (35/112) le nombre de doctorants qui enseignent au cours de leur thèse.

Par ailleurs, 52% des individus (58/112) ont déclaré qu'ils souhaitaient exercer dans l'enseignement et la recherche (figure 6). Néanmoins, 31% des individus de l'échantillon (soit environ 60% de ceux qui souhaitent poursuivre une carrière d'enseignant ou d'enseignant-chercheur) termineront leur thèse sans avoir eu d'expérience en enseignement. A l'inverse, 10% des individus exercent des activités d'enseignement au cours de leur thèse et ne souhaitent pas continuer ces activités après leur soutenance.

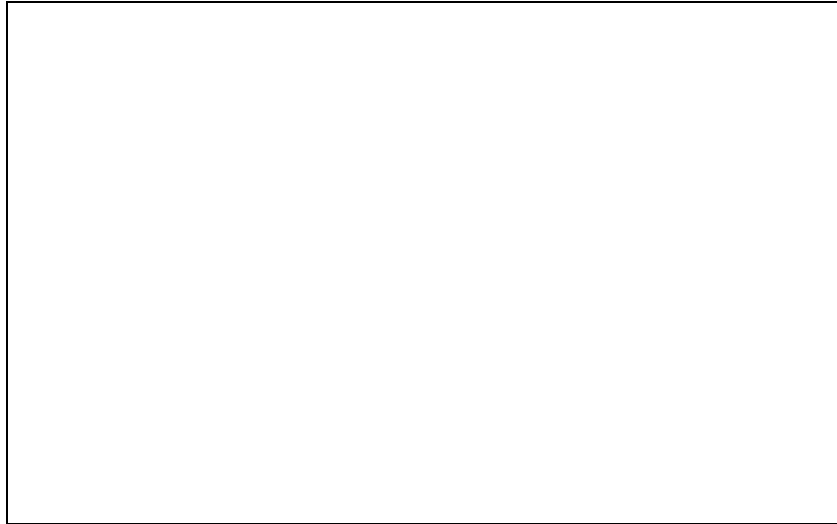


Figure 6 : répartition des individus en fonction de leur souhait de carrière et de leur expérience d'enseignement en thèse.

Accès aux formations annexes

L'accès aux formations annexes proposées par le laboratoire (école d'été, congrès...) est automatique pour 45% (50/112) des individus, elle est conditionnelle pour 23% (26/112) d'entre eux. 32% (36/112) des individus déclarent ne pas avoir accès à ces formations. Il n'y a pas de relation apparente entre le nombre d'années passées en thèse et l'accès ou non aux formations complémentaires.

Intégration des doctorants dans l'unité d'accueil

Représentation dans les conseils de laboratoire

La majorité des individus de l'échantillon (61%, 68/112) s'estiment représentés de façon satisfaisante au sein de leur unité d'accueil (laboratoire, école doctorale), mais 23% (26/112) se déclarent non représentés et 5 réponses (4%) indiquent que les représentants des doctorants ne sont pas écoutés ou ne sont pas autorisés à donner leur avis. Il faut ajouter à cela 13 réponses blanches (12%).

Résolution des conflits

Sur l'échantillon de 112 réponses, 14 cas de conflits graves ont été répertoriés. Dans aucun cas le conflit n'a occasionné un recours au Délégué aux thèses.

Interprétations

Validité des résultats

Il est clair qu'un échantillon de 112 réponses entraîne un problème de validité des résultats et pose la question de la confiance que l'on peut leur accorder, surtout en ce qui concerne les petites quantités. Néanmoins, les tendances obtenues sont, sur de nombreux points, identiques à celles publiées par l'ADSL suite à une enquête similaire, réalisée à Lyon avec un taux de retour supérieur (322 réponses).

Par ailleurs, il doit être rappelé que seuls des doctorants de l'UFR d'Orsay ont renvoyé le questionnaire et que les interprétations que l'on peut tirer des résultats ne sauraient être appliquées à une autre UFR sans vérification.

On peut donc supposer que les résultats de la présente enquête sont indicateurs d'une situation existante dans l'UFR d'Orsay, probablement représentative d'une situation plus générale. Les résultats ne devraient cependant pas être utilisés dans une approche autre que descriptive, et certainement pas quantitative.

Application de la charte des thèse

Plusieurs éléments permettent de mesurer l'effet de la charte des thèses depuis sa mise en application. Tout d'abord, la répartition des financements précaires. Il a été noté que la tranche présentant le plus de financements précaires était sans conteste celle des doctorants en 3^{ème} année de thèse à la rentrée 1999. Or à cette date, la charte des thèses était appliquée depuis 1 an à l'Université Paris Sud. Les doctorants en 1^{ère} et 2^{ème} année de thèse ont donc pu bénéficier des clauses concernant le financement de la Charte des thèses, alors que les doctorants en 3^{ème} année et plus n'étaient pas dans ce cas.

Un autre élément est assez significatif et concerne la relation entre la représentation des doctorants dans leur unité d'accueil et les problèmes qu'ils signalent. On s'aperçoit, sur un diagramme de répartition, que *les problèmes sont moins fréquents dans les unités où les doctorants sont effectivement représentés (figure 7) que dans les unités où cette représentation n'est pas effective (figure 8).*¹



Figure 7 : répartition des problèmes dans les unités au sein desquelles les doctorants sont effectivement représentés.

On peut penser que la participation des doctorants à la vie de leur structure d'accueil permet de résoudre à l'amiable bon nombre de problèmes avant leur dégénérescence en situations conflictuelles. Par ailleurs, la prise en compte de l'avis des doctorants, aussi minime soit-elle, est gratifiante pour eux.

Plus prosaïquement, *la présence ou l'absence de représentation doctorante dans les instances de l'unité d'accueil semble constituer un indicateur de la bonne application de la Charte, ou de la qualité de l'environnement de travail des doctorants dans cette unité.*

¹ Dans les figures 7 et 8, la somme des pourcentages est supérieure à 100%, car un même doctorant peut avoir plusieurs motifs d'insatisfaction.

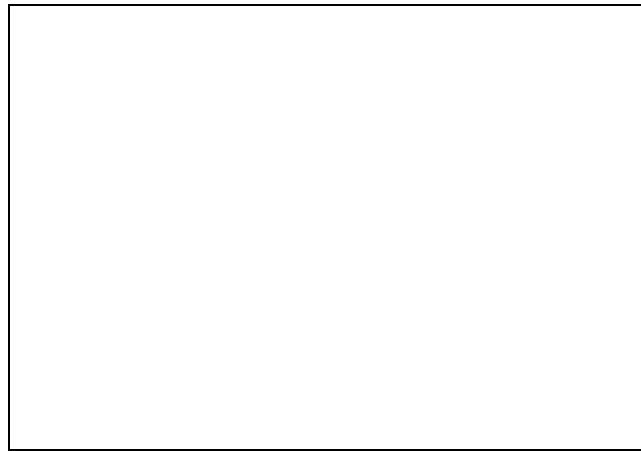


Figure 8 : répartition des problèmes dans les unités au sein desquelles les doctorants ne sont pas effectivement représentés.

Cependant, les 14 cas de conflit grave dans lesquels l'intervention du Délégué aux thèses n'a pas été requise ont des implications troublantes. Le Délégué aux thèses n'a-t-il pas été prévenu, ou n'était-il pas un interlocuteur recevable (étant en même temps la personne avec qui il y avait conflit) ?

Une autre hypothèse étant que le rôle du Délégué aux thèses n'était pas connu des doctorants, ce qui pose les questions de la définition du rôle exact des Délégués aux thèses et de l'information des doctorants. Pour bon nombre de doctorants, le Délégué aux thèses n'est vu que comme une formalité administrative supplémentaire dans le remplissage de leur dossier d'inscription.

Quelques points noirs

Si la prise en compte de l'avis des doctorants dans les unités d'accueil semble réduire le risque de développement de situations conflictuelles, on peut déplorer que dans 40% des cas présentés par notre échantillon, les unités d'accueil n'en tiennent pas compte. Il ne sera bien entendu pas possible d'arriver à une situation parfaite avec des représentants des doctorants reconnus et écoutés dans tous les laboratoires de l'Université Paris Sud, il est néanmoins dommage que dans 2 structures sur 5, des situations dégénèrent par manque de reconnaissance des doctorants, qui participent pourtant pour une part importante à ce qui fait les activités et la vie d'un laboratoire.

Il est tout aussi regrettable que dans notre échantillon, 1 doctorant sur 3 déclare ne pas avoir accès aux formations complémentaires. Sachant qu'à partir de la rentrée 2000, les écoles doctorales doivent mettre en place des modules de formation équivalents à 50 h en 1^{ère} et 2^{ème} année de thèse, il faudra permettre aux doctorants de suivre ces modules (en terme de temps et de moyens financiers, surtout pour les doctorants dont le laboratoire d'accueil est situé loin du site de leur école de rattachement). Il est rappelé à cet effet que nulle part dans la charte de l'UFR, il n'est fait mention des dispositions concernant ces formations qui seront dispensées par les écoles doctorales.

Par ailleurs, la situation des doctorants de l'échantillon vis à vis de l'opportunité d'enseigner au cours de leur thèse est anormale. En effet, la majorité de ces doctorants déclarent vouloir enseigner par la suite mais 3 sur 5 n'ont pas la possibilité de "faire leurs armes" dans le cadre privilégié du monitorat. En contrepartie, parmi les doctorants qui ne souhaitent pas enseigner au cours de leur carrière professionnelle future, 1 sur 5 exerce pendant sa thèse des fonctions d'enseignement. Peut-être les critères d'admission à un poste de moniteur devraient-ils être revus pour que ces postes soient préférentiellement accordés aux personnes motivées par l'enseignement et la recherche. La sélection pourrait se faire, comme pour une embauche, sur et entretien. En outre, les allocataires d'une bourse industrielle (CIFRE, BDI cofinancée industrie) pourraient se voir interdire l'accès au

monitorat. Par ailleurs, les postes de moniteur pourraient être limités à deux ans de service, la troisième année étant souvent réservée à l'achèvement de la thèse. Enfin, il faudrait que les vacances d'enseignement et les postes ATER ne soient plus utilisés pour financer les fins de thèse, qui sont précisément le moment où les doctorants ont le moins de temps pour l'enseignement.

Enfin, concernant l'avenir des docteurs après leur thèse, on peut constater avec stupéfaction *qu'en 3^{ème} année, seulement les 2/3 d'entre eux ont pu en discuter avec leur encadrement* (voir figure 4). Ce constat est inquiétant quand il concerne des personnes qui, à l'issue de cette dernière année, devront entrer dans la vie active, que ce soit dans le service public ou dans le secteur privé. Les doctorants croient connaître le premier et connaissent trop peu le second. Peut-être serait-il envisageable d'éditer une plaquette indiquant les prérogatives d'un Maître de Conférence, les importances relatives de sa charge d'enseignement, de ses charges administratives et du temps qu'il peut allouer à sa recherche (sur une base de 35 h hebdomadaires) ? Un document similaire pourrait alors être rédigé sur les fonctions qu'un docteur peut occuper dans une entreprise industrielle ou de service. Enfin, au vue du succès de forums comme celui organisé par Supelec ou Polytechnique, peut-être serait-il opportun d'organiser sur les campus de l'Université des manifestations présentant le même esprit ?

Conclusion

Les résultats recueillis au cours de cette enquête, du fait de la spécificité géographique et du nombre peu important de réponses, sont plus qualitatifs que descriptifs. Néanmoins, les grandes tendances qui ressortent de cette enquête sont probablement représentatives de la situation actuelle au sein de l'UFR d'Orsay. Il conviendrait de réitérer cette opération en utilisant un médium plus souple, comme la voie électronique. L'inconvénient de cette méthode est qu'elle risque d'oublier un certain nombre de personnes s'inscrivant pour la première fois en thèse et dont l'adresse électronique n'est pas encore connue. Une solution pour remédier à ce problème serait de passer par les écoles doctorales, en leur donnant les moyens de réaliser cette mission spécifique.

L'étude met en évidence des signes positifs d'amélioration dans le déroulement des thèses au sein de l'UFR d'Orsay (les autres UFR n'ayant pas été touchées par le questionnaire). Ces améliorations concernent le financement des thèses et l'effet positif qu'engendre la présence de représentants des doctorants dans les conseils des unités d'accueil.

Elle met également en évidence que la charte des thèses n'est pas toujours effectivement appliquée dans les laboratoires. Il semble donc nécessaire de réfléchir aux modalités pratiques de la mise en œuvre de la charte du doctorant au sein des unités de l'UPS.

En outre, il est apparu que le délégué aux thèses, actuellement, n'est pas toujours en mesure de détecter une "crise" entre le doctorant et son encadrement. Il faudrait donc donner aux Délégués aux thèses les moyens de prévenir ces situations et peut être réorienter leur fonction vers un rôle plus "social". D'après les résultats de cette enquête, cela répondrait à un besoin réel des doctorants et permettrait de tendre vers une situation "0 crise" entre doctorants et encadrement, garantissant ainsi des conditions propices à une recherche de qualité.

Perspectives

A l'issue de ce travail, l'association ADDOC souhaiterait que cette enquête soit reprise et pérennisée par l'Université Paris Sud. Elle ne dispose pas des moyens matériels, temporels et humains lui permettant de réaliser ce travail chaque année, et sur l'ensemble des doctorants de l'université. C'est pourtant ce qui donnera à cette enquête toute sa valeur ajoutée en mettant en évidence l'évolution des tendances au cours du temps. Par ailleurs, ce travail devra être confronté

dans ses détails à d'autres études similaires, si elles existent, afin de définir un modèle statistique indicatif de la situation générale des doctorants de l'Université Paris Sud par rapport à celle des doctorants en France. De plus, le questionnaire devra être revu, afin de le rendre plus précis et efficace.

Enfin, il serait souhaitable que le présent document soit repris en concertation avec les Délégués aux thèses, qui ont suivi l'évolution de la situation depuis la mise en place de la charte des thèses, et qui peuvent donc lui apporter un regard critique et constructif. Il sera alors possible de publier un document plus complet, plus précis et plus représentatif de la situation des doctorants à l'Université Paris Sud.